



TRAMPOLINE

COUPE D'ILE DE FRANCE

La Coupe d'Île de France est organisée conjointement par l'ESG Gym et le Comité Régional d'Île-de-France. Cette compétition est sélective pour les Championnats de France pour les gymnastes de la filière Nationale toutes catégories en épreuve individuelle et en synchronisée.

Il s'agit d'une compétition amicale pour les gymnastes de la filière élite en individuel.

DATE DE LA COMPÉTITION

- **Samedi 16 décembre 2023**

Le planning de la compétition sera diffusé sur le site du comité régional :

[Accueil](#) > [NOS DISCIPLINES](#) > [TRAMPOLINE](#) > [Compétitions TR](#)

LIEU DE LA COMPÉTITION

Gymnase de l'Aviation

20 rue le Corbusier
78280 GUYANCOURT







Le parking du Pavillon Waldeck Rousseau, Rue Jacques Ange Gabriel, 78280 GUYANCOURT sera mis à disposition.

ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement se fait uniquement via la base extranet du site de la fédération :

<http://www.ffgym.fr/>

- **Date limite d'engagement le 17 novembre 2023** (cf. tableau des engagements page 11)
- Pour les droits d'engagement, se conformer au tarif régional qui est de 19€ en individuel et de 21€ par équipe en épreuve synchronisée.
- L'ensemble des informations utiles à la procédure d'engagement sont disponibles sur le site du comité régional.

-  **Paiement** : il pourra être effectué soit par virement bancaire, soit par carte bancaire, soit par chèque à l'Ordre du CRIFGYM. Une facture vous sera délivrée après la tenue de l'évènement. Nous vous encourageons à payer à réception de facture.
 -  Règlement directement via EngaGym : www.ffgym.fr
 -  Règlement par Carte Bancaire : sur le site du CRIFGYM : www.crif-ffgym.com
 -  Règlement par virement : IBAN : FR76 1027 8062 1400 0201 1450 175 - BIC : CMCIFR2A

Préciser dans le libellé du virement, du paiement en ligne : Le nom du club + son numéro d'affiliation fédéral + la compétition + la discipline concernée.

FORFAITS

Tout forfait doit être déclaré via l'extranet Fédéral.

- Jusqu' à 10 jours avant la compétition : pas d'amende, les engagements seront déduits.
- Passé ce délai :
 - un forfait avec certificat médical : pas d'amende, les engagements seront dus.
 - un forfait sans certificat médical : une amende sera appliquée et les engagements seront dus.

JUGES

Les clubs devront présenter le nombre règlementaire de juges impérativement en tenue, comme prévu par le Règlement Technique Fédéral ; le nom et le niveau de chaque juge devant être précisé. La liste des juges officiant sera publiée avant la compétition sur le site du comité régional.

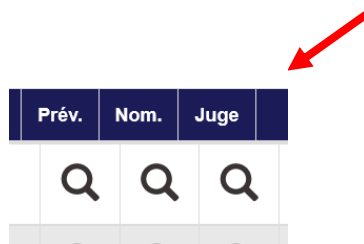
Les juges remplaçant seront sollicités pour la gestion du secrétariat durant la compétition.

Une réunion de juge sera mise en place avant le début de la compétition. La présence des juges est obligatoire. Tout juge absent ou en retard sera considéré comme forfait.

Attention une amende peut ainsi être infligée au club ne présentant pas de juge. En effet, si le nombre de juge n'est pas suffisant, la compétition ne pourra pas avoir lieu ou être fortement perturbée.

- **Procédure d'engagement des juges**

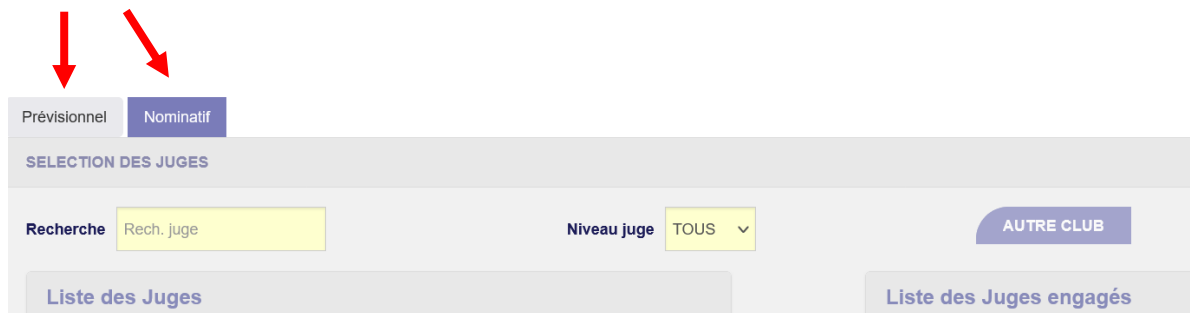
Les clubs engagent leurs juges dans Engagym avant le 3 décembre (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).



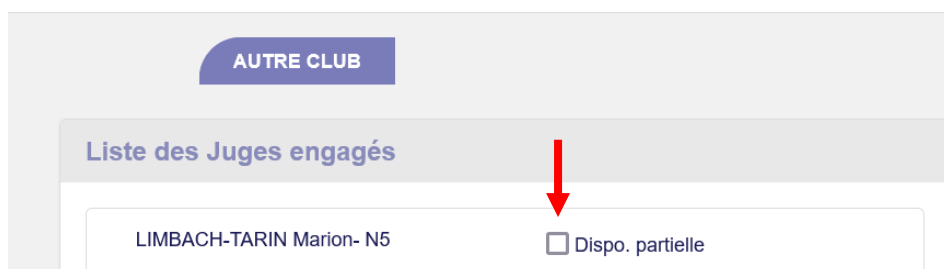
Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.



Pour le trampoline, dans le cas où le juge n'est pas le même pour l'individuel et le synchronisé, cocher la case dispo partielle et préciser la discipline « TRI » ou « TRS ».



En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 3 décembre. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à perrinkathia@yahoo.fr. Un juge préalablement engagé pourra être remplacé (*par un juge de niveau équivalent*) si seulement le club où il officie prévient le responsable des juges, et au plus tard 48h avant le début de la compétition.

INFORMATIONS IMPORTANTES



Bon de soutien aux compétitions régionales

- Entrée gratuite :
 - Pour les moins de 12 ans,
 - Pour tous les licenciés FFG, sur présentation du justificatif (attestation de licence).
- Entrée Public : 3 euros.



Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.

CONTACTS

Contact CRIFGYM : Muriel BRUNO : muriel-bruno@crif-ffgym.fr - 06 30 32 91 06

Contact club : esggym.guyancourt@gmail.com

Référente technique régionale trampoline : perrinkathia@yahoo.fr – 06 61 07 11 63